

## ***Partenaire de vos projets artistiques et culturels***

### **Accompagnement professionnel**

*Demandeurs d'emploi, salariés permanents et intermittents  
du spectacle*

### **Appui et conseil aux entreprises**

*Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences et Dispositif Local  
d'accompagnement pour les entreprises artistiques et culturelles*

### **Aide à la création d'entreprise**

*Futurs entrepreneurs artistiques et culturels*



# Accompagnement professionnel

## porteurs de projets artistiques et culturels

*Le CREF est le centre de ressources et l'acteur incontournable de l'accompagnement et le développement des projets artistiques et culturels.*

### Pour qui ?

*Les demandeurs d'emploi, les intermittents et salariés permanents du spectacle et les salariés du régime général.*

### Nos engagements

- **Accompagnement** dans l'emploi
- **Développement des compétences** pour l'évolution et l'adaptation des profils
- **Mise en œuvre de la méthodologie** de développement et de pérennisation des projets professionnels
- **Mise en relation avec les différents réseaux** professionnels, institutionnels et politiques

### Nos prestations

Objectif Emploi Spectacle - *Pôle Emploi*

Bilans de compétences professionnels spécialisés - *Afdas*

Entretiens professionnels - *Fonds de Professionnalisation du Groupe Audiens*

#### Prise en charge

En fonction de votre situation, la prestation peut être prise en charge par Pôle emploi, l'AFDAS, le Fonds de professionnalisation du groupe Audiens.

Contactez nous pour plus d'information.

# Appui & conseil

## entreprises artistiques & culturelles

*Le CREF conseille les acteurs professionnels du secteur des arts, de la culture et des industries créatives pour un diagnostic, une expertise et un accompagnement en matière de ressources humaines, recrutement, organisation, management.*

### La GPEC

*Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences*

*La GPEC a ainsi pour objectif d'anticiper les besoins des entreprises en matière de ressources humaines, de mettre en place les moyens d'y répondre et de les gérer.*

Pour ce faire elle tient compte à la fois de l'environnement de l'entreprise et des contraintes qu'il génère et de la stratégie de l'entreprise.

Le CREF élabore et met en place toutes les actions de diagnostic et de stratégie d'entreprise nécessaires au développement optimal des structures spécialisées dans le domaine du spectacle vivant, de l'audiovisuel, du cinéma et/ou de la culture.

### Le DLA

*Dispositif local d'accompagnement*

*Le DLA est un dispositif d'appui et de conseil aux structures qui développent des activités d'utilité sociale.*

Les finalités du dispositif sont **d'asseoir le modèle économique** des structures d'utilité sociale employeuses, **de favoriser la création et la pérennisation d'emplois de qualité** au service des structures et de leurs projets, **aider les structures à renforcer leurs compétences** pour leur permettre d'adapter leurs activités à l'évolution de leur environnement et **de renforcer leur fonction employeur** et faciliter l'ancrage des activités et des structures accompagnées dans leur territoire d'action.

#### Prise en charge

Ces prestations sont prises en charge par l'AFDAS (GPEC) et RDI (DLA)

Contactez nous pour plus d'information.

# La création d'entreprises artistiques et culturelles

*Le CREF accompagne les futurs entrepreneurs dans les domaines du Spectacle vivant, de la Culture, de l'Audiovisuel et du Cinéma, tout au long du développement de leurs projets d'activité.*

## 1

### L'idée

De l'élaboration du concept jusqu'au choix de la forme juridique

## 2

### L'étude

L'analyse des marchés, la stratégie d'entreprise l'analyse budgétaire et la recherche des partenaires

## 3

### Les outils

La stratégie marketing, les outils de communication, les ressources et les chiffres clés

*L'objectif est ici de sécuriser les parcours de création d'entreprise ainsi que les trajectoires professionnelles des créateurs artistiques et culturels.*

### Nos engagements

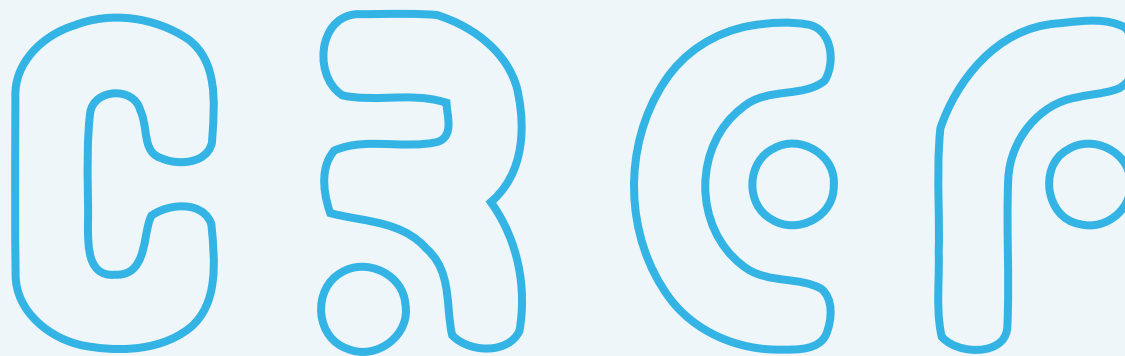
- **Une approche adaptée** aux marchés et aux domaines d'emploi visés
- **Des réponses pratiques**, concrètes et personnalisées à l'activité
- **Un accompagnement** à chaque étape du projet : de l'idée de création ou de reprise, à la concrétisation, en passant par l'ensemble des méthodologies et outils de développement

**CREF**

#### Prise en charge

En fonction de votre situation, une prise en charge est possible.

Contactez nous pour plus d'information.



**15, Rue René Leynaud  
69001 LYON**

**Tél : 04.72.00.29.80  
Fax : 04.78.98.74.03**

**infos@cref.asso.fr**

**[www.cref.asso.fr](http://www.cref.asso.fr)**